



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

**Décision N° 2022 556**

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**PROGRAMMATION DE LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN  
ARTS VISUELS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Considérant que Labanque, centre de production et de diffusion en arts visuels de la communauté d'agglomération, va poursuivre le développement de son programme d'actions culturelles (expositions, visites accompagnées, ateliers, rencontres, formation, résidences) tout au long de l'année 2023,

Considérant que ce projet peut recevoir des subventions de l'État, de la Région des Hauts de France, du Département du Pas-de-Calais et de fondations publiques ou privées,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

**Le Président,**

**DECIDE** de solliciter les subventions au taux maximum de l'État, de la Région des Hauts de France, du Département du Pas-de-Calais et de fondations publiques ou privées, pour la mise en œuvre du projet de Labanque, et de signer toutes les pièces afférentes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **24 AOUT 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **24 AOUT 2022**

Et de la publication le : **24 AOUT 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**